

FIN MAI 1974 .-

VAUX (rive droite du Cher). 6(03)

00000

Heure : 16 h 30 ~~et~~ 17 h

M. X. Pêche, il est assis au bord de la rive droite, sur un chemin tracé au bulldozer pour le passage des camions et surplombant l'eau de 50 à 60 cm. Il avait tendu deux lignes, une à droite et une à gauche. A un moment il perdit de vue la bouchon de gauche, alors, il se pencha en avant et tourna la tête à gauche pour essayer de le repérer. A cet instant précis, il entendit un PLOUF sonore au ras de la berge, à une vingtaine de mètres de lui sur sa droite. Le PLOUF était semblable à celui qu'aurait pu produire un gros bidon tombant dans l'eau ou une carpe faisant un saut. Immédiatement d'ailleurs, le témoin envisagea cette seconde éventualité. Il tourna la tête pour voir et resta à la fois stupéfait et effrayé. A l'emplacement du PLOUF, l'eau était soulevée en un incroyable sillage de 2 mètres de large et de 60 cm de profondeur. Ce sillage se propageait droit vers la rive opposée distante de 50 à 60 mètres. En même temps le témoin entendit venant de sous l'eau, et peut-être produit par l'invisible objet qui creusait le sillage, un ronflement de moteur aussi intense qu'un ronflement de moteur de camion, mais plus régulier et dans une tonalité de " Ouououou..." C'était quelque chose de " terrible " (le témoin employa de nombreuses fois ce qualificatif). S'il avait été plus près, la vague aurait pu le balayer. Le sillage avançait assez vite, sur plus de la moitié du trajet, il conserva son importance, puis au bout de 25 à 30 m, il commença à décroître tandis que le ronflement devenait de plus en plus faible. Dans le dernier quart du parcours (15 à 20 derniers mètres) l'eau fut simplement légèrement agitée en surface,

SUITE VAUX EN MAI 1974.

téahissant le passage de la " CHOSE " qui bientôt atteignit l'autre rive où il se produisit comme un souffle vers le haut.

ET PUIS PLUS RIEN. Le témoin regarda en l'air et ne vit rien.

D'ailleurs à part le sillage dans l'eau, IL N' A RIEN VU. C'est du reste pour cette raison qui le poussa à se taire. " J'aurais vu tomber quelque chose dans l'eau, j'aurais prévenu la gendarmerie, mais là, comme je n'ai rien vu et que je ne veux pas d'ennuis; je ne veux plus entendre parler de cette affaire."

ENQUETE DE M. CIRAUD;

Les faits furent publiés, à cause de l'indiscrétion du cousin du témoin à qui il en avait parlé. Ce qui mit le témoin dans une belle colère. Le témoin ancien chauffeur dans une entreprise privée possède dans le bourg une solide réputation d'homme sensé, ni blagueur, ni illuminé. Le garde champêtre ajoute même qu'il ne va jamais au café. Le témoin accepta de conduire les enquêteurs sur les lieux mais en leur faisant remarquer qu'il donnait là une unique " exclusivité " et à la condition expresse de ne plus jamais le revoir. Il est visiblement dépassé par ce qui lui est arrivé. Le garde champêtre est formel, aucune loutre, aucun rat masqué n'a pu produire un déplacement d'eau pareil et encore moins un bruit de moteur ! " Sur place et en fonction du profil des lieux, nous avons pu effectuer les constatations suivantes :

Un objet tombant du ciel aurait été contraint de suivre une trajectoire inclinée à plus de 20° sur l'horizontale afin de pouvoir franchir le talus de la rive et tomber dans l'eau au ras de la berge.

Un objet tombant dans ces conditions et en considérant comme nul le freinage de l'eau n'aurait pas pu s'éloigner de plus de 15 à 20 mètres de son point de chute et en aucun cas atteindre l'autre rive sur son simple élan. Aussi " fantastique " que cela puisse

SUITE VAUX

paraître nous sommes obligés d'envisager la présence d'un objet disposant d'un moyen autonome de propulsion et qui aurait profité du fait que le témoin tournait la tête pour plonger dans l'eau.

oooooooooooo